



Sanction pénale contre un fonctionnaire

Par **lolotte1**, le **19/06/2017** à **21:36**

Bonjour,rnrnEtant fonctionnaire, le maire dit qu'il a saisi le procureur, je pense, pour détournement de fonds alors qu'il n'en est rien. Que va-t-il se passer ensuite ? si pas assez de preuves, y'a-t'il y avoir une enquête ?rnrnMerci.

Par **Visiteur**, le **19/06/2017** à **22:16**

Bonsoir,rnSi détournement il y a eu, le maire tout intérêt a faire le nécessaire pour qu'une enquête soit diligentée.rnLe jugement est du ressort du tribunal correctionnel.